

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 23 mars 2018

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Chers collègues, je vous propose de prendre place pour que nous puissions démarrer notre séance, que nous avons déjà retardée, à l'heure. Du coup, je n'ai pas fait le tour de la salle pour vous saluer, mais je le fais collectivement.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Avant d'ouvrir notre séance, je souhaiterais rendre un dernier hommage, au nom de notre assemblée départementale, à ce grand élu qu'était Jean-Paul FUCHS, conseiller général du canton de Colmar Nord de 1982 à 1994.

Sa disparition, la semaine dernière, a causé un grand vide dans le paysage politique alsacien. Il était l'un des plus nobles porteurs des valeurs alsaciennes de solidarité, de justice sociale et de liberté d'entreprendre, ainsi qu'un fervent défenseur du développement culturel et de l'engagement associatif.

Nous avons perdu plus qu'un ami. Nous avons perdu l'un des nôtres. Nous tâcherons d'être à la hauteur de son héritage politique.

Je vous propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

Je tiens également à m'excuser auprès de vous, pour les ajustements auxquels nous avons dû procéder en dernière minute, suite à l'annonce de la venue du Premier Ministre que j'ai accompagné à Mulhouse.

Je rappelle à cette occasion que le Conseil départemental du Haut-Rhin participe, depuis plus de 10 ans, à hauteur de 16 M€, à la politique de la ville dont bénéficient Mulhouse et son agglomération.

La séance d'aujourd'hui nous amènera à débattre et à adopter des rapports importants au regard de nos orientations stratégiques et de nos diverses politiques.

Parmi les points soumis à votre approbation cet après-midi, il y en a deux qui me semblent devoir retenir tout particulièrement notre attention, car ils traduisent très concrètement, l'une des priorités absolues de notre feuille de route : Il s'agit de notre politique en faveur de la jeunesse, et plus particulièrement, la "stratégie de réussite éducative" que nous tenons à mettre en œuvre en sa faveur.

Oui nous avons de l'ambition pour nos jeunes, mais nous avons aussi les moyens de nos ambitions : 500 M€ sur les 10 prochaines années, dont 150 M€ seront consacrés à la modernisation des collèges et 10 M€ aux équipements numériques.

Dans un premier rapport, il vous est proposé d'approuver la refonte des aires de recrutement des collèges de MULHOUSE et de sa première couronne pour la rentrée de septembre 2018, mais aussi, de valider la méthode qui a permis d'y aboutir.

Ainsi, nous faisons le choix d'un pilotage départemental de la carte scolaire associant de façon très étroite, à la fois, l'Education Nationale et les communes concernées, dans le cadre d'une concertation que nous souhaitons exemplaire.

Cette démarche pourrait ensuite être mise en œuvre pour les territoires de COLMAR agglomération et de SAINT-LOUIS, en vue de la rentrée de septembre 2019.

Le second point relatif à la jeunesse que je souhaite mettre en exergue, est quant à lui, intégré dans le rapport dédié aux "ressources humaines". Il porte sur l'accueil de jeunes en service civique au sein de l'administration départementale.

Je tiens absolument à ce que, dans le cadre de notre volonté partagée d'encourager l'engagement citoyen de notre jeunesse, nous soyons en mesure d'inscrire notre collectivité dans les dispositifs déjà existants. Le service civique en fait partie, et c'est pourquoi, il vous est proposé de le mettre en œuvre dans notre administration.

Nous nous associerons à cette fin à la Ligue de l'Enseignement du Haut-Rhin qui nous apportera son expertise et son expérience pour assurer le recrutement, l'encadrement et l'accompagnement de nos futures jeunes recrues.

Vous savez à quel point le développement de l'engagement citoyen me tient à cœur. Je sais que vous y êtes également très attachés.

L'Alsace est une terre d'engagement, comme le démontre, entre autres, la richesse de son tissu associatif. Il nous appartient, non seulement de préserver cette valeur essentielle qu'est le dévouement à l'autre, mais aussi de la valoriser aux yeux de l'ensemble de nos concitoyens, notamment en donnant l'exemple.

Un autre rapport de cette séance concerne le Schéma régional de développement du tourisme. Notre assemblée est sollicitée pour formuler un avis à son égard.

Ce schéma vient se juxtaposer par le haut à la stratégie interdépartementale de développement du tourisme 2017-2021 que nous venons d'adopter avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, et que nous avons construite sur le terrain avec les acteurs locaux.

Il risque donc de brouiller aux yeux de l'ensemble des acteurs, la lisibilité de la destination Alsace, ce qui n'est ni souhaitable, ni envisageable.

C'est pourquoi, il vous est proposé, en l'absence d'une indispensable harmonie entre les deux stratégies, de ne pas formuler d'avis sur ce Schéma régional. Le Bas-Rhin adoptera la même position.

Ce dossier démontre avec force, l'importance stratégique du développement touristique, quand il s'agit de l'avenir de l'Alsace.

Voilà une raison pour nous, parmi beaucoup d'autres, de continuer à avancer avec nos homologues bas-rhinois, sur le projet de collectivité d'Alsace à statut particulier. Et nous le faisons, à la fois, avec beaucoup de détermination et beaucoup d'espoir.

Je souhaite conclure ce propos introductif en abordant brièvement le dossier Stocamine.

Je tiens à le réaffirmer avec force : Il est totalement exclu que notre collectivité, qui met en œuvre une politique de développement durable des plus volontaristes, puisse tolérer la moindre pollution susceptible d'affecter la qualité de l'eau que nous consommons aujourd'hui, et que les générations futures consomment demain.

C'est pourquoi, nous avons déposé un recours au Tribunal Administratif, contre l'arrêté permettant à Stocamine de laisser ces déchets toxiques sous terre.

Nous démontrons ainsi notre volonté de nous associer aux démarches tendant à libérer notre sous-sol, des effets très nuisibles de ces déchets.

J'ai écrit dans ce sens au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire qui m'a fait part de toute sa vigilance sur ce dossier.

Je crois que cela méritait d'être rappelé ici et maintenant.

Je vous remercie de votre attention, et donne la parole à Pierre BIHL au nom du groupe majoritaire, puis à Nicolas JANDER pour le compte du groupe UDI et Indépendants.

Pierre BIHL

Merci Mme la Présidente. J'interviens pour le compte de notre groupe « Unis pour le Haut-Rhin ». Mme la Présidente, chers collègues, parmi les points évoqués dans le rapport des Ressources humaines qui vous sera présenté en 12^{ème} Commission, il y en a un qui mérite en effet que l'on s'y attarde tout particulièrement : il s'agit de l'accueil de jeunes en service civique au sein de nos services départementaux. Créé par la loi du 10 mars 2010, le dispositif du service civique à destination de tous les jeunes a remplacé le service volontaire. Il consiste en un engagement volontaire pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général au plus proche de nos administrés. Cet engagement citoyen permet la mobilisation de tous les jeunes qui souhaitent consacrer une étape de leur vie à la solidarité et à l'intérêt général. Le Département, en tant que chef de file dans le domaine de la solidarité et de l'éducation, est une administration privilégiée en la matière et se doit de faire preuve d'exemplarité. Vous trouverez, dans le rapport, le contenu du dispositif, la nature des missions confiées et les modalités de mise en œuvre au sein de notre collectivité. Notre adhésion au service civique confirmera notre engagement en faveur de la promotion de la citoyenneté et de ses trois piliers : le respect, le civisme et les solidarités, engagement fort qui est également affirmé dans la feuille de route de notre Présidente.

Je vous propose d'approuver avec fierté et enthousiasme notre adhésion à ce nouveau dispositif, le service civique qui sera, pour une trentaine de jeunes, un nouveau tremplin pour leur avenir professionnel.

Merci pour votre attention.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL. Nicolas JANDER.

Nicolas JANDER

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Vice-présidents, chers collègues, je m'exprime comme président du groupe « UDI et Indépendants ». Nous voilà donc quasiment à mi-mandat. Alors que la première phase de notre mandat a été marquée par l'effort budgétaire important qui nous a été imposé, nous voici, à présent, par l'impulsion dynamique de Brigitte KLINKERT, dans la seconde phase de notre mandat, qui consiste à renforcer notre implication dans les champs de compétences qui sont les nôtres, sur nos territoires. Ceux qui voyaient en nous une Assemblée en déclin en seront pour leurs frais. Le Conseil départemental reste le partenaire de proximité des Communes et des associations. Notre quotidien à tous en est témoin : nous sommes tous ici des interlocuteurs de proximité pour nos concitoyens. Nous démontrons à chaque fois, par notre politique à destination de notre jeunesse, par nos politiques de préservation de notre environnement et par nos politiques de soutien à l'agriculture, le pragmatisme qui est le nôtre, parce que nous avons l'avantage d'être confrontés aux réalités du terrain. Parmi les leviers de développement de l'Alsace en général, et de notre département en particulier, le tourisme joue une part importante. Le Haut-Rhin, l'Alsace regorgent d'atouts. La diversité de nos cantons fait la force de notre département. Evidemment, nous avons des marges de progression. Consolider nos pôles d'attractivité touristique, conjuguer nos forces avec celles de nos voisins contribueront assurément au développement touristique et économique dont tous les territoires pourront bénéficier. Une porte nous est ouverte à ce niveau avec le décret du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation qui a été reconnu au Préfet. Ce droit à l'expérimentation, nous devons le mettre en œuvre, notamment dans le domaine du tourisme, qui pourrait redevenir ou devenir une compétence pleine et entière de la future collectivité d'Alsace. Parce qu'en matière de tourisme, le produit d'appel, évidemment, c'est l'Alsace, que nous savons déjà mettre en valeur, à travers Alsace Destination Tourisme qui est le produit, je le rappelle, de la fusion des deux agences départementales – puisque nous avons, sur ce terrain-là, anticipé les choses. Dans ce contexte, alors que nous souhaitons récupérer la compétence tourisme au niveau alsacien, je rejoins notre Présidente pour dire qu'il est prématuré de donner un avis, quel qu'il soit, sur le schéma régional de développement du tourisme. C'est un territoire alsacien innovant que nous voulons. C'est donc en innovant dans nos actions et en utilisant tous les leviers en notre possession que nous pourrions faire avancer l'Alsace qui nous est chère. L'Alsace et le Haut-Rhin ont besoin d'une impulsion particulière pour libérer l'énergie et le bon sens qui les caractérisent et qui ont de tout temps fait notre force.

La cohérence de notre Assemblée, c'est aussi notre force. Il nous reste deux ans, deux ans et demi, Mme la Présidente, chers collègues, pour démontrer que les actions que nous avons menées autour de vous, et précédemment autour de Eric STRAUMANN, auront été déterminantes pour le dynamisme de notre département.

Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Fatima JENN – même s'il n'y a pas de demande de parole.

Fatima JENN

Merci Brigitte. Juste avant de lire mon intervention, je voulais remercier sur ce que tu disais tout à l'heure par rapport à la politique de la Ville. Tu évoquais les moyens financiers que nous avons mis à disposition de la Ville de Mulhouse. Et je peux vous dire aujourd'hui – c'est d'ailleurs ce que je

souhaitais dire devant le Premier Ministre, mais, malheureusement, il est parti –, que le Département, comme je le disais encore la semaine dernière, est un acteur important pour ces territoires fragiles. Je préside la Commission « Famille, Insertion et Logement », et je peux vous assurer que nous travaillons, avec le service, avec une cartographie territoriale humaine. Et nous essayons vraiment d'en extraire toutes les difficultés pour y répondre dans le cadre du droit commun. Et je trouve que le Département fait un excellent travail en tant que partenaire du droit commun – c'est d'ailleurs le seul qui le fait. Je n'ai pas peur de dire que, pour la Région, c'est un peu difficile. Mais le Département le fait parce qu'il est dans la proximité. Je ferme la parenthèse et je lis mon intervention.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, vous le savez, le Premier Ministre était dans notre département ce matin, accompagné de membres du gouvernement et d'une délégation de maires de communes directement concernées par la politique de la Ville et la lutte contre les inégalités territoriales. Tous en appellent à plus de réponses de proximité pour résoudre les difficultés des habitants et des territoires. Tous disent que, pour innover, nous devons adapter nos réponses aux spécificités locales. Je voulais en faire, dans le débat qui nous occupe aujourd'hui – celui de l'organisation territoriale –, un point de départ de notre réflexion. Etre proche des habitants et proche des territoires pour répondre au plus près de chacun à ses difficultés, à ses besoins, à ses projets, sur les enjeux importants qui le concernent directement, qu'il vit au quotidien, tels que l'emploi, la formation ou le logement.

Dès lors, que faut-il imaginer pour l'organisation territoriale de demain ? Nous avons tous bien conscience que les Départements, nés il y a 228 ans à la Révolution française, doivent évoluer. Mais nous avons bien conscience, surtout, qu'il y a, dans l'expression de la population, un profond désir de proximité, loin des entités vastes qui ne représentent rien pour les gens, sinon de la complexité et de la technocratie. Ce désir, nous devons l'entendre.

Je regrette l'échec de la consultation régionale du 07 avril 2013 qui nous a fait perdre beaucoup de temps. Elle nous situait dans une perspective institutionnelle novatrice pour une nouvelle Alsace. Elle nous aurait permis de peser ensuite dans le débat sur la réforme territoriale et dans des échanges plus constructifs avec nos voisins suisses et allemands. Mais on ne refait pas l'histoire. Nous sommes maintenant en 2018. Le Préfet MARX a été chargé d'une mission et doit prochainement en remettre le rapport au Premier Ministre. Il a auditionné des centaines de responsables locaux. Je voudrais lui dire toute notre confiance quant à la qualité et à l'expertise de cette mission réalisée dans un esprit d'écoute et d'ouverture. Notre réflexion doit porter sur les compétences qu'il est souhaitable de conserver, dans la proximité bien sûr, dans l'intérêt premier des habitants et des territoires, celles qui gagneraient à être portées dans un espace régional large pour peser plus fortement dans un espace européen et mondial, et enfin celles qu'il convient de partager à la fois dans la proximité toujours et dans le développement régional et transfrontalier.

Je ne souhaite pas, bien sûr, que l'on défasse la région du Grand Est, car si nous ne l'avons pas vraiment choisie, celle-ci est placée dans une perspective dynamique et porteuse d'avenir que je soutiens et que je vous invite, bien sûr, à soutenir. Dans ce périmètre, je souhaite une Alsace forte, innovante et européenne. Je suis persuadée qu'un Département alsacien avec des compétences accrues dans l'espace régional sera un réel atout pour accompagner le développement de nos territoires et servir leurs habitants. Je participe activement, bien sûr, comme vous le savez, depuis un certain temps, à des groupes de travail nationaux animés par le Commissariat général à l'égalité des territoires autour des questions de formation professionnelle et de l'apprentissage dans nos réflexions sur la politique de la Ville. J'ai évoqué régulièrement les spécificités de notre Alsace dans l'espace rhénan, et je défends pour nos habitants, et plus particulièrement pour nos jeunes, leur droit à

bénéficier de la force attractive de nos voisins allemands et suisses pour leur emploi et pour leur formation. Un Département alsacien serait une force évidente pour cette ouverture transfrontalière.

En résumé, oui, je m'associe pleinement à la tribune « Cap sur l'Alsace » pour refondre l'Alsace dans une perspective du XXI^{ème} siècle. Et non, je ne m'associerai pas au repli sur soi identitaire. Au contraire, nous avons besoin aujourd'hui d'ouverture, de confronter nos expériences pour gagner toutes les batailles : celle de l'emploi, celle de la formation, celle de l'inclusion des jeunes comme des personnes âgées, celle de l'égalité et de la fin de toute forme d'inégalité, celle du développement social avec, au centre de nos préoccupations, ce qui est essentiel pour moi, à savoir l'humain d'abord, et l'humain pleinement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci Mme JENN. Je crois que nous partageons tous le fait de mettre l'humain au centre.
M. TRIMAILLE.

Philippe TRIMAILLE

Merci Brigitte. Mes chers collègues, les différentes interventions que nous venons d'entendre me motivent à prendre la parole, parce que j'ai le sentiment qu'au sein de toutes les énumérations qui y ont été faites, il manque quelque chose. On a parlé de nos compétences et responsabilités en matière de jeunesse, en matière de tourisme, etc. Cela m'amène à rappeler toute notre compétence en matière d'accompagnement de la dépendance, et tout particulièrement dans le cadre du vieillissement. Or, nous avons été alertés dernièrement – et cela continue encore – du malaise qui règne parmi le personnel de nos EHPAD. Lorsque je dis de nos EHPAD, cela ne concerne pas, bien sûr, seulement notre territoire départemental. Je considère que la dignité de notre politique implique que nous soyons extrêmement performants en matière d'accompagnement de nos aînés, et tout particulièrement de ceux qui sont en situation de dépendance. C'est pourquoi je souhaitais tout d'abord saluer la qualité du travail effectué par les différents acteurs, et en particulier les personnels des EHPAD, auprès de nos aînés. Mais je souhaitais également que nous exprimions notre solidarité à l'égard de ces personnels, pour leur dire que nous sommes à leurs côtés, qu'ils ne sont pas abandonnés. Et j'invite le Conseil départemental – nous en avons parlé ce matin en Commission permanente – à être pleinement engagé, non seulement au titre de ses propres compétences, mais également en tant que partenaire auprès des autres partenaires, et tout particulièrement l'Etat, pour que des évolutions puissent être effectuées, de sorte que les établissements aient plus de moyens et peut-être plus de liberté pour générer de nouveaux moyens au service de l'accompagnement de nos aînés.

Merci.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. M. Alain COUCHOT.

Alain COUCHOT

Merci Mme la Présidente. Mes chers collègues, je voulais réagir aux propos de notre collègue Philippe TRIMAILLE en tant que président de la Commission Solidarité et Autonomie. Nous sommes bien sûr solidaires des personnels des EHPAD. Et, avec notre collègue Josiane MEHLEN, lors du précédent mouvement, nous les avons reçus longuement, non seulement pour échanger avec eux, mais pour leur expliquer de façon concrète comment la situation allait évoluer, et notamment sur la capacité d'apporter de la souplesse dans leurs budgets et sur les ressources supplémentaires qui leur seront dévolues durant les années à venir – ce sont presque 6 M€ qui viendront alimenter les crédits des EHPAD sur les 5 années à venir. J'ajoute que la Commission Solidarité et Autonomie a pris l'initiative d'une enquête approfondie, exhaustive, dans l'ensemble des EHPAD. Nous voulons en effet avoir un état des lieux précis de la qualité de vie de nos aînés, parce que l'ensemble de nos collègues y est particulièrement attentif. De ce point de vue, on ne peut que souscrire aux propos de notre collègue Philippe TRIMAILLE.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Je voudrais également m'associer aux mots que vous venez d'exprimer vis-à-vis des personnels de nos établissements en charge des séniors, des personnes âgées. J'ai d'ailleurs écrit, en votre nom, il y a quelques semaines déjà, à la Ministre de la Santé pour l'alerter sur la situation des personnels des EHPAD. C'est un travail difficile, nous le savons tous. C'est un travail ingrat, aussi. Et pourtant, il s'agit de travailler sur de l'humain. Il faut donc que ces personnels puissent rester disponibles auprès des personnes âgées. Et c'est une réalité que, malheureusement, nous connaissons tous dans les établissements que nous gérons. J'ai eu l'occasion, moi aussi, de rencontrer un certain nombre de représentants des personnels lors du précédent mouvement. Et je crois que notre Assemblée peut, aujourd'hui encore, les assurer de sa solidarité. Les assurer de notre solidarité n'est pas un vain mot. En effet, je sais que chacun d'entre vous est sur le terrain, auprès des établissements. La semaine dernière – ou plutôt, en début de semaine, le temps passe si vite –, j'étais avec deux collègues, Betty MULLER et Sabine DREXLER, dans un EHPAD, à Kunheim, l'EHPAD de La Roselière, où était organisée toute une semaine citoyenne. Plus de 200 bénévoles sont venus donner un coup de main toute la semaine pour des petits travaux dans cet EHPAD. Evidemment, ces actions ne doivent pas remplacer les équipes en place ; mais ce sont des actions que nous souhaiterions tous, je pense, pouvoir démultiplier, et nous allons y travailler. Parce que ces bénévoles font aussi entrer un souffle d'air, font entrer la société dans les EHPAD.

Merci, chers collègues. Il n'y a plus d'interventions ? Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Une intervention très courte, Mme la Présidente, pour informer l'assemblée que l'intergroupe a préparé une motion qui demande notamment au gouvernement de renoncer au projet d'abaissement global de la limitation de vitesse de 90 à 80 km/h. Je propose donc que notre collègue, Alain GRAPPE, président de la 3^{ème} Commission, nous présente cette motion tout à l'heure, dans le cadre de sa Commission.

Mme la Présidente

Très bien. Merci, cher collègue. Il n'y a pas d'autre intervention ?

Avant de passer aux rapports, et notamment aux rapports de la 1^{ère} Commission pour démarrer, je voudrais demander aux collègues de rester à leur place à l'issue de la séance. Nous demanderons aux personnes extérieures de se retirer, pour une information que nous souhaitons à l'attention des élus départementaux. Donc, à l'issue de la séance, si vous voulez bien, chers collègues, rester en place pour une petite réunion à huis-clos. Je vous remercie.

Nous n'avons pas fait l'appel. Je passe la parole à Emilie HELDERLE.

Emilie HELDERLE procède à l'appel.

Merci, chère collègue. Nous allons démarrer avec les rapports de la 1^{ère} Commission. Mme la présidente de la Commission des Finances.

Lara MILLION

Merci Mme la Présidente. Premier rapport : propositions d'admissions en non-valeur de taxes d'urbanisme. Il s'agit de six redevables. Le Payeur départemental n'arrive pas à recouvrer pour un montant total de 6 563 euros. Vous avez la liste.

Mme la Présidente

Merci. Nous passons la parole, en l'absence de demandes de parole, à Fabienne ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la proposition d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme pour un montant de 6 563 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Emet un avis favorable à l'admission en non-valeur par le Directeur départemental des Finances publiques du Haut-Rhin des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 6 563 €, selon l'état joint en annexe.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Des votes contre ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Adopté. Merci.

Lara MILLION

Encore une proposition d'admissions en non-valeur de créances irrécouvrables, pour un montant plus important, comme vous pouvez le remarquer, soit 227 309,30 euros. Nous faisons une reprise sur la provision inscrite que nous avons faite. Je vous rappelle que nous avons une inscription budgétaire

pour les admissions en non-valeur de 419 180 euros, parce que, chaque année, il y a des admissions en non-valeur.

Mme la Présidente

Je ne pense pas que cela amène à discussion.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 227 309,30 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- décide de l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant total de 227 309,30 €,
- impute cette dépense sur les comptes 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes » comme suit :
- autorise la reprise partielle de la provision à hauteur de 189 580,98 € (émission d'un titre sur le chapitre 78, nature 7817),
- inscrit une provision complémentaire pour indus RSA d'un montant de 33 401,44 € pour porter la provision 2018 à 598 695,92 € (émission d'un mandat sur le chapitre 68, nature 6817).

Mme la Présidente

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le troisième et dernier rapport.

Lara MILLION

Il s'agit des conditions d'octroi des garanties d'emprunt en matière de logement social. Comme vous le savez, depuis le 31 décembre 2017, nous avons mis fin à la délégation des aides à la pierre. Et nous n'avons plus à faire les garanties d'emprunt à 100% concernant la construction neuve et l'acquisition-amélioration, ainsi que le prêt social de location-accession. En revanche, nous

souhaitons évidemment continuer à donner et à octroyer ces garanties d'emprunt. C'est pour cela qu'il y a cette délibération. Sachez aussi que, comme cette délégation est désormais souvent en cours auprès des Agglomérations, nous sommes en discussion avec celles-ci à ce sujet. Mais, bien entendu, nous continuerons à les octroyer pour le logement social.

Mme la Présidente

Merci. Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Je me félicite de cette décision. Le logement est important, a fortiori le logement social, d'autant plus que, vous le savez, avec les lois qui se mettent en place, les bailleurs se sentent un tout petit peu mal soutenus. Si on l'annonce donc, ce sera une forme de signal très important envoyé aux bailleurs sociaux.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

CONDITIONS D'OCTROI DES GARANTIES D'EMPRUNT EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux garanties d'emprunt départementales en matière de logement social, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Accorde les garanties d'emprunt départementales en faveur de l'habitat social dans le cadre suivant :

- garanties d'emprunt à 100 % et sans prise de sûreté sur les emprunts souscrits par les bailleurs sociaux auprès de la CDC dans le cadre de la réhabilitation thermique de leur parc existant dans les conditions prévues par convention signée en date du 8 décembre 2017 entre le Département du Haut-Rhin, la CDC, l'Eurométropole de STRASBOURG et l'AREAL,
- garanties d'emprunt à 100 % et sans prise de sûreté en faveur des bailleurs sociaux pour les prêts suivants :
 - o les prêts classiques liés à des opérations neuves ou d'acquisition-amélioration portant sur des logements conventionnés. Ces opérations devront être identifiées et instruites par la CDC,

- les prêts liés à un transfert de patrimoine entre bailleurs sur des logements conventionnés octroyés par la CDC,
- les prêts haut de bilan de la CDC sous condition de communication par le bailleur des opérations identifiées,
- les prêts PSLA (Prêt Social de Location Accession) réalisés par des bailleurs sociaux ou des SACICAP délivrés par des organismes bancaires agréments.

Mme la Présidente

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Il s'agit effectivement d'une véritable volonté politique d'être présents dans le logement social dans nos territoires.

Merci Mme MILLION, merci Mme ORLANDI. M. Nicolas JANDER pour la 2^{ème} Commission.

Nicolas JANDER

Un seul rapport, s'agissant de l'avis qui est sollicité sur le schéma régional de développement du tourisme 2018-2023. La Région sollicite donc l'avis des Départements sur son projet de schéma régional de développement du tourisme 2018-2023, qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil régional le 29 mars 2018.

Après analyse de ce document et de ses interactions avec la stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017-2021, adoptée par les deux Départements alsaciens en décembre dernier, il est proposé, sur avis de la Commission de l'Aménagement du territoire et du Tourisme, en date du 09 mars 2018, au cours de laquelle nous avons eu un débat à ce sujet, de conclure que le Conseil départemental n'est pas en mesure d'émettre un avis sur le projet de schéma régional de développement du tourisme. Vous l'avez déclaré dans les propos liminaires, ainsi que moi-même : nous avons évoqué les raisons pour lesquelles nous pensons que c'est tout à fait prématuré.

Mme la Présidente

Merci M. le président. Des questions ? Ce n'est pas le cas. Comme le rapporteur, M. HEMEDINGER, n'est pas là, c'est vous, M. le président, qui nous lisez la délibération. Merci.

Nicolas JANDER

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME 2018-2023

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, conclut qu'il n'est pas en mesure d'émettre un avis sur le projet de Schéma régional de développement du tourisme 2018-2023.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Qui est pour l'adoption de la délibération ? Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie. Merci M. le Président. Nous passons à présent à la 3^{ème} Commission. M. GRAPPE.

Alain GRAPPE

Merci Mme la Présidente. Un seul rapport avant la motion que je lirai ensuite. Il porte sur la révision de la grille tarifaire du réseau départemental des télécommunications électroniques à haut débit consacré à l'offre à destination des entreprises. Il s'agit en fait de la prestation Lan to Lan, qui est une prestation Intranet entre différentes entreprises. Une baisse de tarifs est donc proposée. Pour rappel, le déploiement du haut et du très haut débit sous l'initiative du Haut-Rhin a été organisé en différents étages successifs. Le premier par la mise en œuvre de DSP Alsace Connexia. Le deuxième à avoir été construit est la DSP Haut-Rhin Télécom. Et le troisième qui se profile aujourd'hui est la DSP de Très Haut Débit Alsace, avec la société Rosace – à ce sujet, hier, nous avons mis en place le nœud de raccordement optique (NRO) de Guebwiller, qui me concerne tout particulièrement.

Je laisse donc la parole au rapporteur.

Mme la Présidente

Le rapporteur, Lucien MULLER, a la parole.

Lucien MULLER**RÉVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT CONSACREE AUX OFFRES A DESINATION DES ENTREPRISES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la révision de la grille tarifaire du réseau départemental de communications électroniques à haut débit consacrée aux offres à destination des entreprises, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la baisse de la tarification de l'offre Lan to Lan,
- Approuve la nouvelle grille tarifaire de l'offre Lan to Lan jointe en annexe à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} avril 2018.

Mme la Présidente

Merci pour la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Ce n'est pas le cas. Abstentions ? Non plus. Adopté, je vous remercie.

Merci M. MULLER. Je redonne la parole à M. GRAPPE.

Alain GRAPPE

Merci Mme la Présidente. Je vais donc vous lire la motion qui a été décidée en réunion d'intergroupe concernant cette limitation à 80 km/h sur les routes départementales à deux voies bidirectionnelles, puisque c'est ainsi qu'on les appelle. Nous avons donc décidé de nous joindre à un certain nombre de Départements qui ont déjà adopté cette motion sur l'ensemble de la France. Nous estimons en effet que cela n'est pas pertinent, du moins que cette limitation à 80 km/h ne serait pas efficace. D'ailleurs, à ce propos, des expérimentations ont été faites depuis 2 ans dans différents secteurs français, notamment en Franche-Comté. Et l'on sait, d'après les résultats – qui n'ont d'ailleurs pas été publiés – qu'elles n'ont pas donné d'améliorations en termes de tués sur la route.

Mme la Présidente

Merci, Alain GRAPPE. Si vous voulez bien procéder à la lecture.

Alain GRAPPE

Réunion publique du Conseil départemental du Haut-Rhin

le vendredi 23 mars 2018

MOTION

pour une application différenciée de la limitation de vitesse à 80 km/h

Lors du Comité interministériel de sécurité routière du 9 janvier dernier, le Premier Ministre a annoncé 18 mesures, parmi lesquelles la mesure 5 qui prévoit de réduire de 90 km/h à 80 km/h les vitesses maximales autorisées sur les routes à double sens sans séparateur central.

Cette mesure entrera en vigueur le 1er juillet 2018.

Les habitants des territoires ruraux seront directement impactés par cette mesure, dans leurs trajets quotidiens, la voiture constituant le seul moyen de transport de proximité.

L'application indifférenciée de cette mesure engendrera une incompréhension de la part des automobilistes.

Par ailleurs, l'Assemblée départementale a déjà intégré la sécurité routière dans l'ensemble de ses politiques routières.

Nos interventions sur le terrain améliorent les conditions de circulation via la réhabilitation de traverses d'agglomération comprenant la réduction de la largeur des chaussées, la réalisation d'espaces piétonniers et cyclables, l'aménagement des carrefours, la mise en place de dispositifs de retenue, la suppression d'obstacles, le renforcement de la perception de la route ou l'abaissement ponctuel et ciblé de la vitesse réglementaire.

C'est pourquoi, le Conseil départemental du Haut-Rhin :

- S'ASSOCIE aux 35 Départements regrettant l'absence de concertation préalable avec nos collectivités ;
- DEMANDE au gouvernement de renoncer au projet d'abaissement global de la limitation de vitesse de 90 à 80 km/h ;
- SOUHAITE que soient privilégiées des solutions pragmatiques, au cas par cas, pour traiter les tronçons les plus accidentogènes.

Mme la Présidente

Merci Alain GRAPPE. Y a-t-il des questions ou des demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Je voudrais dire – et vous le savez – que nous n'avons pas l'habitude, au sein de cette assemblée, de polémiquer, de faire de la politique politicienne ou de la politique nationale. Nous n'adoptons d'ailleurs pas souvent de motions. Si nous avons fait le choix aujourd'hui de présenter une motion, ce n'est donc pas pour nous opposer par principe ou pour faire de la politique partisane, mais c'est bien par pragmatisme, et c'est dans le sens de l'intérêt général. C'est un sujet que nous connaissons bien, que nous maîtrisons – je me tourne surtout vers Alain GRAPPE. C'est aussi un sujet sur lequel nous n'avons pas attendu l'Etat pour prendre nos responsabilités et agir pour la sécurité de nos concitoyens. A travers cette motion, nous en appelons à l'Etat pour qu'il écoute les Départements, qui sont les acteurs de terrain et les acteurs du quotidien, et pour qu'il passe d'une position que je qualifierais de dogmatique à une position pragmatique, avec la différenciation. D'ailleurs, notre collectivité a, au cours des deux dernières années, pris la décision de limiter la vitesse à 70 km/h sur sept à huit routes départementales dont j'ai la liste ici : à Widensolen, Feldkirch, Lautenbach, Algsheim, entre Rouffach et l'échangeur de Niederentzen, sur la route des Crêtes et la montée des Trois Epis, parce que des questions de sécurité s'y posaient.

Voilà, je souhaitais ajouter cette explication.

On peut faire voter la motion ? Qui est pour l'adoption ? Je vous remercie. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci, chers collègues. Merci, Alain GRAPPE.

Nous passons à présent à la 6^{ème} Commission, avec Michel HABIG, qui va nous présenter les rapports.

Michel HABIG

Merci. Deux rapports, Mme la Présidente.

Le premier porte sur la révision des tarifs de l'abattoir de Cernay. Un outil, je le rappelle, mis à la disposition des éleveurs de notre département. Ce fut, à l'époque de sa création, un pari sur l'avenir. Aujourd'hui, il joue pleinement son rôle dans la politique de proximité et de relations directes entre producteurs et consommateurs. Vous avez la grille tarifaire en annexe.

Le deuxième rapport concerne les nouvelles modalités de la politique relative aux espaces naturels sensibles (ENS). Il s'agit d'ouvrir la possibilité de labelliser en espace naturel sensible des terrains hors propriétés départementales après accord des propriétaires concernés. Les terrains devront répondre à au moins deux des critères suivants :

- présence d'arbre remarquable ;
- présence de zone humide remarquable ;
- site Natura 2000 ;
- ZPS ;
- ZSC ;
- zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ;
- ZNIEFF ;
- arrêté préfectoral de protection de biotope ;
- site naturel à préserver inventorié dans un diagnostic GERPLAN ;
- site de reproduction d'espèces menacées inscrites sur la liste rouge alsacienne (catégorie vulnérable, en danger ou en danger critique).

Cela s'inscrit pleinement dans notre politique volontariste en faveur de la protection de notre environnement.

Mme la Présidente

Merci Michel HABIG. Je passe la parole à Annick LUTENBACHER pour les délibérations.

Annick LUTENBACHER

REVISION DES TARIFS D'ABATTAGE ET DE PRESTATIONS DE L'ABATTOIR DE CERNAY

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la révision des tarifs d'abattage et des prestations de l'abattoir départemental de CERNAY, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Approuve les augmentations des tarifs d'abattage et des prestations de l'abattoir départemental de CERNAY telles qu'exposées ci-dessous :

	Tarifs actuels	Proposition de tarifs
Bovins (kg)	0,35 €	0,36 €
Porcins (kg)	0,33 €	0,34 €
Veaux (kg)	0,35 €	0,36 €
Désossage (kg)	0,70 €	0,72 €
Ovins, caprins (pièce)	21,00 €	21,50 €
Piçage mise sous vide (kg)	1,68 € standard 1,91 € à la carte	1,72 € découpe standard 1,95 € découpe à la carte

Mme la Présidente

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à la deuxième délibération.

Annick LUTENBACHER**NOUVELLES MODALITES DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux nouvelles modalités de la politique relative aux espaces naturels sensibles, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Décide d'ouvrir la possibilité de labelliser en Espaces Naturels Sensibles des terrains hors propriétés départementales, après accord des propriétaires concernés, les terrains devront répondre à au moins deux des critères suivants :

- Présence d'arbre remarquable (inventaire départemental),
- Présence de zone humide remarquable (inventaire départemental),
- Site Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC),
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF),
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB),
- Site naturel à préserver inventorié dans un diagnostic GERPLAN,
- Site de reproduction d'espèce menacée inscrite sur la liste rouge alsacienne (catégorie vulnérable, en danger et en danger critique).

Mme la Présidente

Merci. Votes contre ? Abstentions ? Ce n'est pas le cas.

Merci Michel HABIG, merci Annick LUTENBACHER. Nous pouvons passer à la 8^{ème} Commission. Je donne la parole à son président, Pierre VOGT.

Pierre VOGT

Merci Mme la Présidente. Vous avez brillamment introduit ce rapport, qui est un rapport extrêmement important. Cela a été une problématique difficile, complexe, mais ô combien importante pour le Département. Ce sujet nous a tenus en haleine depuis pratiquement décembre 2016 : il y a donc eu un plus d'un an de travail là-dessus.

En résumé, le présent rapport expose le pilotage de la carte scolaire des collèges du Haut-Rhin, initiée par les Départements, en collaboration étroite avec l'Education nationale, selon une méthodologie renouvelée basée sur les dynamiques territoriales et une analyse prospective. Il propose d'approuver la refonte de la carte scolaire des collèges mulhousiens et de première couronne, dont la mise en œuvre est prévue à la rentrée de septembre 2018.

Je vais survoler ce dossier, qui est un dossier lourd. Je tiens simplement à dire que cette compétence est celle du Conseil départemental. Ce travail a été mené dans une collaboration très étroite avec l'Education nationale, sans laquelle nous n'y serions pas arrivés. En effet, tout un travail a été fait au niveau des effectifs, des écoles élémentaires, etc., travail que nous ne pourrions pas faire.

Il s'agit également d'une ambition départementale qui est un des points clés de notre stratégie de réussite éducative. Comme vous pouvez le lire dans le dossier du rapport, il y a une dizaine de points clés : immobilier, informatique, restauration, etc. Je ne vais pas tous vous les citer.

En ce sens, l'ADAUHR a fait un travail extrêmement important, naturellement, dans la mesure où ils sont spécialistes de tout ce qui touche au développement urbain, démographique, à l'analyse démographique et sociodémographique. Dans un premier temps, nous avons travaillé sur l'ensemble du département. Nous avons mesuré les forces et les faiblesses.

Ce travail trouve son origine dans deux constats forts. Le premier est que nous avons analysé les problématiques se posant au niveau du bâti de nos collèges. Nous avons en effet des demandes et des questionnements incessants en ce qui concerne le vieillissement des bâtiments, et nous devons donc réagir. Le second constat a porté sur tout ce qui concerne les effectifs au niveau du département. Dans les zones rurales, on se rend bien compte que les effectifs ont tendance à baisser dans nos collèges. Dans certains secteurs, tout ceci est en équilibre. Et d'autres secteurs, comme le secteur mulhousien dont nous parlerons tout à l'heure, sont en tension sur cette question.

Ayant travaillé sur l'ensemble du département, nous avons pu observer qu'il fallait agir très vite sur certains secteurs, dont le secteur mulhousien. Par exemple, dès cette rentrée, nous avons eu quatre collèges mulhousiens en sureffectif. Nous savons que, d'ici 2021, il nous faudra un peu moins d'un millier de places, qui sont manquantes au niveau des collèges mulhousiens intramuros. Nous avons donc travaillé sur sept collèges mulhousiens et six collèges de la première couronne. Nous avons constaté que les collèges mulhousiens sont soumis à des contraintes, des tensions, alors que les collèges de la première couronne disposaient d'un nombre de places assez important, soit 1 600 à 1 800 places vacantes. Il a donc été très important de procéder à cette analyse.

Dès lors, il nous a fallu définir une méthode, ce qui n'a pas été simple, avec nos différents partenaires, avec les comités de pilotage que nous avons mis en place, tant avec la Ville de Mulhouse que l'Education nationale, les chefs d'établissement.

Nous avons ensuite fait un diagnostic départemental, en identifiant trois territoires en tension : la ville de Mulhouse – qui représente le territoire le plus urgent –, la ville de Colmar et la ville de Saint-Louis. Nous avons donc décidé de travailler prioritairement sur le secteur mulhousien. La méthode adoptée fut celle de la refonte de la carte scolaire mulhousienne, avec la détermination d'un périmètre de travail avec la Ville, les collèges. Plus de 50 réunions se sont tenues pour mener à bien ce travail. Tout ceci avec des objectifs partagés sur Mulhouse, avec Mulhouse, la M2A, les communes de la couronne, le Rectorat, l'Inspection académique, la Région et le Département.

Je n'irai pas plus loin et vous proposerai simplement le scénario proposé pour le secteur mulhousien, qui résume, je crois, l'ensemble de ce travail :

- Premièrement, une capacité maximale des collèges en REP de 800 élèves : nous avons décidé, avec l'Inspection académique, de ne pas dépasser ce nombre par collège, sachant qu'au niveau national, ce chiffre est beaucoup plus bas, puisqu'il se situe aux alentours de 600 à 650 élèves ;
- Deuxièmement, nous avons décidé de prendre en compte la capacité du collège Kennedy après travaux, collège que nous voulons à 700 places ;
- Nous avons également redéfini les aires de recrutement des sept collèges mulhousiens, pour une répartition plus équilibrée des effectifs ;
- Nous avons aussi utilisé les réserves capacitaires des six collèges de la première couronne, avec l'accessibilité des collèges en transports en commun, la mixité sociale entre le centre et

la périphérie, et la prise en compte du projet urbain et de réussite éducative de la Ville de Mulhouse.

Nous avons déjà étudié tous ces rapports lors de différentes Commissions scolaires. Nous les avons aussi présentés au Conseil départemental de l'Education nationale pour avis – avis qui est nécessaire. Nous vous proposons aujourd'hui ces rapports pour adoption, si vous en êtes d'accord.

Mme la Présidente

Merci M. le président de Commission. Je passe la parole à Philippe TRIMAILLE.

Philippe TRIMAILLE

Merci Mme la Présidente. C'est un sujet important pour nous tous, la réussite éducative étant une priorité de notre Département et de notre équipe. Bien évidemment, elle l'est aussi pour les communes, et tout particulièrement pour Mulhouse. Nous considérons tous et nous sommes tous convaincus qu'en matière de réussite scolaire, il n'y a pas de fatalité. Tout enfant, quels que soient son origine, son milieu familial, son lieu de vie, et je dirais même ses éventuelles difficultés, peut espérer réussir scolairement. Cela implique naturellement un environnement scolaire propice et motivant qui dépend de nombreux facteurs, parmi lesquels je citerai une organisation efficace, des équipes pédagogiques performantes, une participation des parents, et des outils adaptés, dont les locaux. En ce qui concerne ces derniers, les facteurs à prendre en compte sont : une qualité intrinsèque de ces locaux, mais également une qualité d'entretien, et une taille qui soit adaptée, mais dont l'adaptation dépend en grande partie des effectifs. C'est ce qui nous amène à la question, qui nous occupe ici, de la carte scolaire.

Le constat a été fait que les établissements scolaires sont, à Mulhouse, en tension – cela a été rappelé –, à l'exception du collège de Bourzwiller. Il est évident que cela a un impact non négligeable sur le potentiel de la réussite scolaire. Je souhaite saluer vivement l'effort de concertation et d'écoute qui a été assuré sous l'égide de notre collègue Pierre VOGT, pour déboucher, après de très nombreuses réunions, sur la proposition d'évolution de la carte scolaire de la région mulhousienne. Cette évolution de la carte scolaire va permettre non pas de régler définitivement les tensions, mais de les atténuer. Cela signifie que ce que nous proposons aujourd'hui n'est que le point de départ d'un parcours qui va continuer. D'où le bien-fondé de la mise en place d'un comité de pilotage.

Je souhaite rappeler un point important vu du côté de Mulhouse : c'est que tous les enfants et toutes les familles ont droit à l'enseignement public et à fréquenter un établissement public. C'est pourquoi on ne peut pas se satisfaire de ce que l'on peut lire à la page 15 du rapport présenté, à savoir que « le déséquilibre en 2011 du collège Kennedy n'est qu'apparent, parce que 40% des familles de son périmètre de recrutement vont dans le privé » – ce qui est un constat. Notre objectif doit être de rendre attractifs les collèges du département, c'est-à-dire tous les collèges. C'est pourquoi, à Mulhouse, entre autres, il faut agir sur le collège Kennedy – ce qui a été identifié comme une priorité –, mais il faut agir en synergie avec la Ville et l'Education nationale, avec pour objectif son attractivité. Et la mesure de l'efficacité de ce que nous ferons sera, à mon sens, l'évolution significative du pourcentage des familles de son secteur de recrutement à le fréquenter. Il en va de même pour les autres collèges de Mulhouse. Si, bien sûr, ce qui se dessine dans notre politique scolaire est efficace, c'est le besoin de construire probablement un nouveau collège, un collège supplémentaire à Mulhouse qui apparaît. Certes, ce n'est pas pour demain. Mais je veux dire par là qu'il est important d'anticiper dès à présent les conditions de faisabilité de ce qui pourrait s'avérer à terme être nécessaire.

Mais, en attendant, il faut gérer l'immédiat. Et l'immédiat, c'est ce qu'implique l'évolution de la carte scolaire, à savoir, tout d'abord, faire un gros effort sur l'entretien et la rénovation, dans les collèges mulhousiens en tension d'effectifs – sachant que les carences qui s'y font sentir se font d'autant plus sentir que les effectifs des élèves y sont justement à la limite. Je pense en particulier – je parle pour mon canton, mais mes collègues pourraient tout aussi bien parler des établissements sur leurs cantons – au collège Wolf que j'ai déjà visité à plusieurs reprises et dont certains locaux qui accueillent des élèves au sous-sol sont quasiment insalubres à cause d'un problème d'humidité, ou dont certaines salles de cours mériteraient fortement d'être rafraîchies. Je pense que ce sont, dans l'immédiat, des travaux qui permettraient d'accompagner la situation actuelle se traduisant par cette tension sur les effectifs. Il en va de même du collège Kennedy, par exemple : la salle du CDI mériterait d'être franchement rafraîchie, et tout particulièrement le revêtement de sol. C'est quelque chose qui ne peut pas attendre. Il va de soi que de tels constats se font dans les autres collèges de Mulhouse.

Le deuxième point à gérer dans l'immédiat, comme cela est indiqué dans le document, est l'accompagnement des familles pour financer les conséquences de l'évolution de la carte scolaire en matière de surcoûts de déplacements et de prise en charge des repas. C'est un point que nous devons absolument assumer avec la Ville de Mulhouse, la Communauté d'agglomération et le Département.

En conclusion, je me réjouis, et nous nous réjouissons collectivement que le Département s'empare, à travers la question de la carte scolaire, du sujet des collèges mulhousiens dont la situation va devoir être fortement améliorée. Cela passera par des actions immédiates que je viens de rappeler, par des travaux de rénovation importante, avec la perspective, à terme, probablement, d'avoir à construire un collège supplémentaire. Ma conviction est que la priorité que nous donnons, nous, au Département, mais également à la Ville de Mulhouse, à la réussite scolaire est un gage de succès de la politique que nous devons continuer à mener ensemble.

Merci.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Vincent HAGENBACH.

Vincent HAGENBACH

Merci Mme la Présidente. Je souhaiterais, pour ma part, simplement donner notre point de vue, puisque nous sommes particulièrement impactés sur notre canton. En effet, les trois collèges du canton de Kingersheim vont être impactés par la carte scolaire de façon conséquente, tant celui de Lutterbach que celui de Kingersheim ou celui de Pfastatt. Je ne suis pas du tout opposé à la modification de la carte scolaire telle qu'elle est présentée. En revanche, je serai extrêmement vigilant quant au devenir et aux modifications en termes de moyens de la part de l'Education nationale sur ces trois collèges. Or, à l'heure actuelle, malgré l'apport important de nouveaux élèves, il semblerait que les moyens ne suivent pas les faits – ce sont du moins les retours que nous avons de la part des enseignants. Ces derniers sont, aujourd'hui, très inquiets par rapport à la rentrée à venir. Ils ne seront classés ni en REP, ni en REP+, alors que l'on n'en est plus très loin. Mme MAIRE (Inspecteur d'académie), ici, à cette même place, évoquait une aide supplémentaire pour ces collèges, sans classement en REP dans un premier temps – la carte des classements en REP devant être revue dans les 3 ans à venir. Mais aujourd'hui, il n'y a pas de moyens qui suivent la modification de cette carte scolaire. Il faudra donc

bien évidemment qu'au niveau départemental, nous mettions la pression à l'Education nationale pour que cela soit suivi de faits.

Merci.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Rémy WITH, M. le Premier Vice-président.

Rémy WITH

Merci Mme la Présidente. Je crois que tout a été dit en ce qui concerne les attentes des uns et des autres et les propositions qu'il faut prendre en compte pour pouvoir réussir ce challenge. En effet, c'est un véritable travail de long terme, de longue haleine. Comme Philippe TRIMAILLE le disait, nous n'en sommes qu'au début. Je crois que Pierre VOGT a très bien résumé cette vaste démarche qui nous attend. Je voudrais dire ici que, dans toutes les propositions que vous faites, toutes les attentions que vous nous rappelez à observer sur cette démarche, chacun joue son rôle et apporte sa contribution – et je crois que l'on ne peut pas tout attendre du Copil mis en place. C'est ainsi que nous réussirons, sur la décennie qui vient, la carte scolaire mulhousienne et la construction des collèges du futur sur Mulhouse. C'est fondamental. Je pense notamment aux élus de la Ville, comme aux élus départementaux des différents secteurs concernés ou non au premier chef – mais tous sont concernés. Sinon, nous ne réussirons pas. C'est ensemble que nous réussirons, sans quoi nous passerons à côté du rendez-vous. Je crois que c'est important. Je le dis d'autant plus que j'ai à l'esprit l'époque, il y a quelques années, où nous ne détenions pas la compétence carte scolaire, mais où on nous l'imposait : nous avions un mal fou à l'organiser – je pense notamment à Burnhaupt où il a fallu s'appuyer sur pratiquement tous les collèges environnants (Masevaux, Thann, Dannemarie, Illfurth, etc.) pour pouvoir réaliser cette opération. Vous me direz que, pour la ville, ce sera pareil. En effet, le fait de jouer sur un collège va forcément avoir un impact sur tous les autres ; et il y aura une réaction en chaîne sur la première couronne comme sur la deuxième et sur la périphérie mulhousienne.

Je crois donc que cela représente un challenge important. Il va falloir effectivement que nous soyons tous attelés à cette tâche et que chacun apporte sa contribution, son engagement, et que chacun puisse traduire par des actes et par une contribution réelle ce qu'il exprime par des paroles, pour que les collèges puissent se réaliser.

Mme la Présidente

Merci, M. le Premier Vice-président. Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Je voulais juste ajouter un petit détail par rapport aux collèges mulhousiens qui ont été cités. Ils sont situés dans des zones dites prioritaires. Or, pour un équipement, quel qu'il soit, et a fortiori pour un collège – et même s'il s'agit de la politique départementale –, il faut profiter des moyens de la politique de la Ville (donc l'Etat) au niveau national qui pourront venir aider ce genre de projet. Ces derniers temps, la politique de la Ville est en train d'évoluer. Le but est de rassembler tous les

partenaires pour le développement d'un territoire – et pas uniquement selon un schéma où chacun a son équipement, ses compétences, et où l'on se limite à ses propres compétences. J'espère que nous allons arriver à cette notion de développement de territoire avec plusieurs territoires. Ici, tel est le cas. Les collèges de Mulhouse, qu'il s'agisse de Wolf ou de Kennedy, sont situés en zone prioritaire, malheureusement, mais aussi Villon, Saint-Exupéry. Nous avons donc tout à gagner à intégrer l'Etat dans ce processus, en tant que partenaire qui doit assumer ses responsabilités. C'est important. Bien sûr, nous ne sommes en charge, pour notre part, du collège qu'en tant qu'équipement, mais il y a aussi des humains. Et je pense que l'humain est l'affaire de l'Etat.

Mme la Présidente

Nous allons demander à l'Etat de nous aider à payer les travaux.

Fatima JENN

Non, je veux dire qu'il faut ce soit une réflexion globale.

Mme la Présidente

On a bien compris. Merci Mme JENN. M. Lucien MULLER.

Lucien MULLER

J'ai tout entendu, j'ai bien écouté, et je suis absolument d'accord avec vous. Mais j'aimerais bien que l'on n'oublie pas le monde rural. On parlait d'Etat : c'est pour cela que je reviens là-dessus, et non pas tant au niveau du collège. Quand, en milieu rural, on a des classes de 30 élèves, alors que, dans les villes, on commence à avoir des classes de 12 élèves, je pense qu'il ne faut peut-être pas oublier le monde rural. A un moment donné, il faut aussi arrêter de vouloir mettre tout le temps de l'argent au niveau de la politique de la Ville. Il faut également parler politique du monde rural. Et des montagnes ! Je considère que tout doit aller avec. Il faut quand même que cela soit dit, à un moment donné.

Mme la Présidente

Fatima JENN, juste un mot.

Fatima JENN

Pour une précision. Cela tombe bien, parce que le monde rural, avec les nouvelles lois, sera traité dans la politique de la Ville. Nous avons remarqué que la fracture sociale, la fracture en général, on la voyait uniquement dans le côté urbain ; maintenant, elle sera prise dans les nouvelles lois dans le cadre des politiques de la Ville.

Mme la Présidente

Merci, chers collègues. Nous sommes ici au Conseil départemental, et je sais que chacune et chacun d'entre vous est très sensible et tient beaucoup à l'équité entre les différents territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains. En tout cas, c'est ma position, et je crois être suivie là-dessus.

Pierre VOGT, si tu veux bien répondre.

Pierre VOGT

Notre ambition est la stratégie de réussite scolaire. Cela veut dire aussi : améliorer la qualité de vie dans nos établissements. Donc, naturellement, le bâti est très important. Mais nous proposerons aussi des opérations concernant l'environnement pédagogique des collèges, notamment à travers nos politiques sportives, nos politiques culturelles, de citoyenneté, nos politiques environnementales. Je crois que c'est également très important, parce qu'il n'y a pas que le bâti.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Je voudrais ajouter encore quelques mots. Premièrement, je voudrais redire aux collègues – mais je crois que vous le savez tous – que nous avons prévu un programme de travaux de petits entretiens dans les collèges, avec notamment tout ce qui concerne les peintures, etc. Ces travaux vont être effectués en 2018 ou 2019 sur l'ensemble des collèges du département. A côté de cela, il y a le plan pluriannuel de modernisation des collèges : nous y consacrons 150 M€ sur les 10 prochaines années. A ces 150 M€ viennent s'ajouter 10 M€ que nous allons investir dans les 2 ou 3 prochaines années pour le numérique dans les collèges. Cela pour dire que nous sommes vraiment présents. Quant au travail en partenariat, évidemment, on ne peut travailler qu'ainsi. Et merci d'avoir rappelé que nous avons d'ailleurs deux Copil : un Copil carte scolaire qui doit justement veiller à l'évolution de la situation sur Mulhouse et aux tensions éventuelles pour, le cas échéant, pouvoir y remédier ; à côté de ce dernier, nous avons un Copil collège Kennedy, qui rassemble, autour du Conseil départemental, l'ensemble des partenaires. Je crois que c'est grâce à ce partenariat que nous pourrons avancer sur ces dossiers.

Sur la restauration et les déplacements dans le cadre de la modification de la carte scolaire, là aussi, au-delà de simples contacts, le travail est engagé avec la Ville de Mulhouse et avec l'Agglomération – je parle sous le contrôle de Pierre VOGT. Moi-même, j'en ai parlé très récemment avec le Maire de Mulhouse. Nous voyons les choses de la même façon sur ce dossier.

Nous devons évidemment rester vigilants par rapport aux moyens que l'Etat va consacrer [à ce sujet] dans les prochaines années, et nous serons vigilants, nous, Conseillers départementaux.

Enfin, je voudrais terminer mon intervention par des remerciements. Des remerciements, d'abord, aux agents qui entretiennent les collèges, et qui veillent à ce que nos investissements soient là pour l'avenir des jeunes, et que ces collèges soient accueillants pour les jeunes.

Je voudrais terminer – mais il m'a redemandé la parole, il va donc l'avoir tout de suite – en remerciant Pierre VOGT, le président de la Commission Education. C'est un dossier qui n'est pas facile, et vous avez, tu as réussi à le mener jusqu'au bout, avec l'aide, c'est vrai, d'autres collègues autour de cette table, avec l'aide aussi de l'ensemble des partenaires. Merci Pierre VOGT.

Pierre VOGT

Et des services, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Et des services à tes côtés. Pierre VOGT.

Pierre VOGT

Je ne vais pas en rajouter, parce que tout a été dit. Simplement, au niveau de la restauration, nous agissons déjà sur les collèges mulhousiens. Nous avons en effet déjà mis en place un dispositif auquel nous participons dans le cadre de la restauration et de la restructuration qui a eu lieu il y a une année. Je vais vous lire la délibération.

CARTE SCOLAIRE DES COLLEGES DU HAUT-RHIN

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport « carte scolaire des collèges du Haut-Rhin », selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le scénario de refonte des aires de recrutement des collèges mulhousiens et de première couronne mis en œuvre à partir de septembre 2018 selon la carte jointe en annexe à la présente délibération,
- Délègue à la Commission permanente la validation des modalités de mise en œuvre de la carte scolaire,
- Valide l'engagement des concertations nécessaires, selon la méthodologie définie dans l'annexe « Eléments d'analyse diagnostic sur le secteur mulhousien » jointe à la présente délibération, pour l'adaptation des cartes scolaires des territoires de Colmar Agglomération et Saint-Louis Agglomération pour un objectif de mise en œuvre à la rentrée de septembre 2019.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Je soumetts à présent ce rapport au vote. Qui est pour son adoption ? Je vous remercie. Qui est contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci encore à tous ceux qui ont permis aujourd'hui d'arriver à cette belle unanimité. C'était un dossier pas facile, je tiens à le redire. Merci aux élus, aux partenaires et à nos services.

Nous allons à présent passer à la 12^{ème} Commission. Je donne la parole à son président, Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Merci Mme la Présidente. Quatre rapports pour conclure notre séance plénière de cet après-midi.

Le premier rapport porte sur l'adoption des procès-verbaux des séances plénières qui ont eu lieu le 21 décembre 2017 et le 26 janvier 2018.

Mme la Présidente

Fabienne ORLANDI nous présente la délibération.

Fabienne ORLANDI

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES 21 DÉCEMBRE 2017 ET 26 JANVIER 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte les procès-verbaux de ses réunions publiques du jeudi 21 décembre 2017 et vendredi 26 janvier 2018, joints en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pierre BIHL pour le deuxième rapport.

Pierre BIHL

Le deuxième rapport est une information de l'assemblée, donc une communication que nous faisons habituellement, qui concerne la délégation à la Présidente en matière de marchés publics et d'accords-cadres.

Mme la Présidente

Merci. Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION DELEGATION DE LA PRESIDENTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci.

Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Le troisième rapport concerne le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service. Il vous est donc proposé :

- d'approuver le règlement intérieur des conditions d'utilisation des véhicules de service joint en annexe à la présente délibération,
- d'approuver la liste des fonctions ouvrant droit à la possibilité d'un remisage à domicile jointe en annexe à la présente délibération,
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour la mise en œuvre, le suivi et la modification dudit règlement intérieur ainsi que pour les modifications à apporter à la liste précitée.

Mme la Présidente

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le dernier rapport de la 12^{ème} Commission et de notre séance : Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Ce rapport porte, là aussi, comme d'habitude, sur les Ressources humaines. Il se trouve en annexe A.

Mme la Présidente

Merci. Pas de questions ? Pas d'interventions ? Fabienne ORLANDI pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la création et la suppression des emplois listés à l'annexe I et I bis, ci-jointes, le tableau des emplois de la collectivité étant modifié en conséquence et les crédits nécessaires inscrits au budget ;
- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe II, ci-jointe ;
- Fixe à huit (8) le nombre de représentants du personnel titulaires au Comité technique paritaire et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Décide de maintenir le paritarisme au sein de ces deux instances et fixe à huit (8) le nombre de représentants de la collectivité en leur sein ;

- Décide qu'il sera procédé au recueil des avis des représentants de la collectivité lors des votes intervenant dans ces instances ;
- Donne délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour connaître de l'évolution du nombre des représentants du personnel et de la collectivité dans ces instances dans l'hypothèse où les circonstances le nécessiteraient d'ici le 6 juin 2018, et autorise la Commission permanente à modifier, en conséquence, le nombre des représentants des deux collèges au sein du CT et du CHSCT ;
- Donne délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour autoriser la Collectivité à mettre en œuvre le vote électronique par internet lors des prochaines élections professionnelles du 6 décembre 2018
- Autorise l'accueil de jeunes en service civique au sein des services départementaux ;
- Autorise l'affiliation de la collectivité, ainsi que son éventuel renouvellement, à la Ligue de l'enseignement du Haut-Rhin et le versement d'une cotisation d'adhésion annuelle de l'ordre de 150 euros, inscrite au budget : programme J613 011 0201 6281;
- Autorise Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les jeunes volontaires ;
- Autorise le versement de l'indemnité complémentaire légale pour chaque jeune volontaire accueilli, dépense inscrite au programme J613 012 0201 6218 ;
- Valide les différentes propositions de prise en charge de formation au titre du Compte personnel de formation (CPF), détaillées dans l'annexe III, ci-jointe, ainsi que le crédit dédié de 20 000 € inscrit au programme J613 011 0201 6184.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Chers collègues, nous avons terminé notre séance. Grand merci à vous pour votre engagement.

Je vais demander aux personnes extérieures et à nos collaborateurs de bien vouloir nous laisser entre élus. Comme nous n'avons pas eu de Commissions réunies ce matin, nous avons l'une ou l'autre information à nous partager.

Pour les représentants de StocaMine, je viendrai vous rencontrer d'ici quelques minutes. Pas de souci.

Merci à vous, Mesdames, Messieurs. Bonne soirée à vous et bon weekend.

La séance est levée.